

## RAPPORT DE SUIVI

### PROJET D'EXTENSION DE RÉSEAU – PARC INDUSTRIEL DE BEAUHARNOIS

1 Le projet d'extension de réseau afin de desservir l'agrandissement d'un parc industriel dans la  
2 municipalité de Beauharnois a été approuvé le 19 mai 2015, par la décision D-2015-070 de la  
3 Régie de l'énergie (la « Régie »). Dans celle-ci, la Régie demandait à Énergir, s.e.c. (« Énergir »)  
4 de soumettre annuellement, lors du dépôt de son rapport annuel, les données nécessaires au  
5 suivi du projet.

#### 1. STATUT DE L'AVANCEMENT DU PROJET

6 Les travaux ont débuté au mois de septembre 2016, à la suite de délais rencontrés par la  
7 municipalité de Beauharnois pour l'obtention de diverses autorisations requises pour la réalisation  
8 de ses travaux d'infrastructure. En date du 30 septembre 2018, les travaux relatifs à la traverse  
9 de la rivière Saint-Louis, à la conduite d'acier, ainsi que l'installation du nouveau poste de détente  
10 ont été complétés. Des travaux visant l'installation de 900 m de conduite devant être complétés  
11 fin 2017 ont plutôt été réalisés en partie en 2018 en raison des délais dans l'obtention des  
12 autorisations nécessaires. Les travaux restants pour ce même tronçon concernent une distance  
13 de 50 m pour la traverse d'une voie ferrée. Ces travaux devraient être complétés avant la fin  
14 2019. Le réseau permettant d'alimenter les nouveaux clients du nouveau parc industriel sera mis  
15 en gaz au début octobre 2018. Les premiers clients seront alimentés en gaz au début du mois de  
16 novembre 2018.

#### 17 COÛTS DU PROJET ET EXPLICATION DES ÉCARTS

18 Le tableau suivant présente les montants budgétés au moment de la demande d'investissement,  
19 les sommes encourues en date du 30 septembre 2018 et la projection des coûts qui sont requis  
20 pour terminer le projet.

**CE TABLEAU EST DÉPOSÉ SOUS PLI CONFIDENTIEL**

1 Les coûts finaux projetés de 2,9 M\$ sont inférieurs de 1,0 M\$ à l'estimation initiale de 4,0 M\$.  
2 Cette différence de coûts s'explique notamment par l'économie qui a été générée en lien avec la  
3 diminution des longueurs de conduites requises pour alimenter les clients du parc industriel, soit  
4 6,1 km au lieu de 8 km. Les coûts associés à la surveillance environnementale ont été réduits à  
5 la suite des travaux effectués par la Ville de Beauharnois. En effet, des gaines (conduites en acier  
6 dans lesquelles Énergir peut insérer sa conduite) ont été installées sous deux cours d'eau, soit  
7 sous la route 236 et sous l'autoroute 30. Ces gaines ont évité à Énergir de réaliser des forages  
8 pour ces traverses. Finalement, des conditions de sol favorables ont permis un forage rapide et  
9 en un seul essai pour la traverse de la rivière Saint-Louis. Pour ces raisons, la contribution  
10 demandée à la Ville a été réajustée à la baisse.

## 2. IMPACT TARIFAIRE INITIAL ET PROJETÉ

- 1 Étant donné que la Ville de Beauharnois assume la totalité des coûts réels du projet, il n'y a aucun
- 2 impact sur les tarifs.

- 3 **Énergir demande à la Régie de prendre acte du suivi du projet d'extension de réseau dans**
- 4 **le parc industriel de Beauharnois.**